

Règlement général de L'Echappée Etoilée 2024

ARTICLE 1 : L'événement

A/ Organisation de l'événement

L'événement « L'Echappée Etoilée » est organisé par la Communauté de commune Le Grésivaudan, les communes de Crêt-en-Belledonne et Theys, le Département de l'Isère et Isère Attractivité, avec le soutien du refuge du Crêt du Poulet et des associations Echappée Belle et Bel'donne Running. L'Echappée étoilée est une course non chronométrée qui s'adresse aux participants sportifs, coureurs occasionnels et réguliers pour une première expérience trail au sein du massif de Belledonne.

B/ Présentation générale de l'événement

« L'Echappée Etoilée » a lieu **vendredi 23 août 2024**. Cet événement grand public s'inscrit dans le cadre de la course de trail « L'Echappée Belle » organisée du 23 au 25 août 2024.

2 parcours de trail de 10 et 20km sont proposés aux participants sportifs, coureurs occasionnels et réguliers, pour une première expérience trail au sein du massif de Belledonne.

Les parcours sont non chronométrés, tracés, balisés et encadrés par des signaleurs au départ de l'espace nordique du Barioz en passant par le refuge du Crêt du Poulet sur les communes de Theys et Crêt en Belledonne.

Un départ groupé sera donné à 18h30.

Des ravitaillements sont proposés au refuge du Crêt du Poulet ainsi qu'au Chalet du Merdaret et des animations musicales au refuge du Crêt du Poulet.

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'événement pourra être reporté au samedi 24 août à 18h30 et se fera exclusivement sur le petit parcours de 10km.

La fermeture des parcours pourra être anticipée en fonction des conditions météorologiques.

ARTICLE 2 : Les parcours

A/ Détail des parcours

2 parcours non chronométrés sont proposés avec un départ et une arrivée au foyer de ski de Fond du Barioz. Les parcours sont accessibles uniquement sur la durée de la manifestation et font l'objet d'autorisations exclusives avec certains propriétaires.

Parcours 10km : 11 kms / 471m de dénivelés positifs

Parcours 20km : 21 kms / 900m de dénivelés positifs

B/ Distances et dénivelés des parcours

Le référentiel de mesure des distances et dénivelés de la plateforme trace de trail est utilisé. Comme tout outil de mesure, il comporte des incertitudes. La mesure stricte d'un parcours de trail reste difficile et peut entraîner un écart inférieur à 3 km. Les distances et dénivelés des épreuves pourront être légèrement inférieurs ou supérieurs à ceux annoncés par les outils GPS.

C/ Modifications des parcours / parcours de replis

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours en cas d'intempéries, de force majeure, de catastrophe naturelle ou tout autre événement ne permettant pas de garantir la sécurité des pratiquants.

Ces modifications peuvent intervenir en amont ou au cours de l'événement.

D/ Annulation / report

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas d'intempéries, de force majeure, de catastrophe naturelle ou tout autre événement ne permettant pas de garantir la sécurité des pratiquants.

Si les conditions météorologiques le permettent l'évènement sera reporté au samedi 24 août 2024. Cette information sera communiquée au plus tard le mercredi à 20h00 à tous les participants inscrits et sur le site internet de l'événement.

E/ Balisage

Les parcours sont balisés avec des jalonettes à fanions et bande réfléchissante visibles la nuit avec une lampe frontale.

Si vous évoluez sans percevoir ces éléments de balisage sur une distance de plus de 200m, vous êtes dans l'obligation de faire demi-tour afin de rejoindre le tracé du parcours. Si vous êtes égarés et ne retrouvez pas le tracé du parcours, vous devez contacter le PC sécurité dont le numéro figure sur votre dossard.

Des signaleurs sont présents le long du parcours à certains points clés (changement de direction notamment). Ces personnes aident bénévolement au bon déroulement de l'évènement. Leurs consignes doivent être respectées pour des raisons de sécurité et dans un esprit de courtoisie.

F/ Interaction avec l'association l'Echappée belle

L'échappée belle apporte son soutien pour la sécurité de l'évènement ainsi que le balisage d'une partie du parcours. Elle gère également les ravitaillements au Chalet du Merdaret et au Crêt du Poulet.

Les parcours sont exclusivement proposés dans le cadre de l'évènement de L'échappée Etoilée, le vendredi 23 août 2024.

ARTICLE 3 : Participation à L'Echappée Etoilée

A/ Conditions de participation à L'Echappée Etoilée

La participation à « L'Echappée Etoilée » est ouverte à tous sous réserve que vous soyez en mesure d'évoluer en autonomie sur l'un des parcours proposés. Le nombre de participants est limité à 250.

A leur arrivée au foyer de ski de fond du Barioz, les participants doivent se présenter sur le stand d'accueil afin de récupérer leur dossard équipé d'une puce GPS. Le dossard et la puce permettent à l'organisateur de vérifier que les participants ont passé le portique de départ **et** d'arrivée de « L'Echappée Etoilée » garantissant ainsi leur sécurité.

Les mineurs sont autorisés à s'inscrire à « L'Echappée Etoilée » uniquement sur le parcours de 10km et doivent obligatoirement être accompagnés tout au long du parcours par un parent ou un responsable légal.

Un parcours sera proposé aux personnes voulant évoluer en joëlette.

Tous les participants s'engagent à rester exclusivement sur les parcours balisés dans le cadre de la manifestation. Toute sortie des parcours est strictement interdite. Nous rappelons également aux participants que les chiens sont interdits sur les courses, même tenus en laisse.

B/ Abandon

En cas d'abandon d'un participant (hors blessure), celui-ci doit rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

C/ Secours

En cas de blessure, le PC course de l'Echappée Belle est mobilisé afin de ramener le participant au foyer de ski de fond du Barioz ou au refuge du Crêt du Poulet et permettre sa prise en charge par les services de secours. Le numéro de téléphone des secours est indiqué sur le dossard.

ARTICLE 4 : Dossard

Le dossard doit être récupéré à l'accueil de l'événement, de manière individuelle par chacune des personnes qui prend le départ de « L'Echappée Etoilée ». Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Le dossard doit être attaché sur le devant à l'aide d'épingles (fournies). Il doit être parfaitement visible.

Toute inscription à « L'Echappée Etoilée » est personnelle, ferme et définitive. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 : Inscriptions et tarifs

La participation à « L'Echappée Etoilée » est de 5€, sur inscription via le site https://reg-livetrail.net/echappeebelle2024/select_competition. Aucune inscription ne sera faite le jour J.

L'inscription à l'épreuve comprend :

- Le dossard, sa puce électronique et la participation à l'événement « L'Echappée Etoilée »
- Les animations disposées au refuge du Crêt du Poulet
- La sécurité et les secours
- Les ravitaillements au Crêt du poulet (pour tous) et au Chalet du Merdaret (pour les seuls coureurs du 20km)

La participation à l'événement est conditionnée à la présentation d'un numéro de Parcours de Prévention Santé (PPS) valide.

ARTICLE 6 : Annulation / Remboursement

A/ Annulation du fait de l'organisateur

L'organisateur remboursera l'intégralité des montants facturés si l'événement devait être annulé de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, etc.). Le remboursement s'effectuera directement sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. Les frais de gestion de la plateforme d'inscription sont facturés à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

B/ Annulation en cas de force majeure

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, risque d'attentat, etc.).

C/ Annulation du fait du participant

Les coureurs qui annulent leur participation au plus tard le 9 août seront remboursés des frais d'inscriptions. Le remboursement s'effectuera directement sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. Les frais de gestion de la plateforme d'inscription sont facturés à l'organisateur et ne seront pas remboursés. Pour tout remboursement, envoyer un mail à contact.belledonne@gmail.com

A compter du 10 août, aucun remboursement ne pourra cependant être effectué en cas d'annulation du participant.

ARTICLE 7 : Matériel obligatoire

Pour prendre le départ de « L'Echappée Etoilée », les participants doivent obligatoirement être munis :

- D'un système d'éclairage frontal,
- D'une couverture de survie,
- D'un sifflet,
- D'une tenue adaptée à l'activité et aux conditions météorologiques,
- D'un ou plusieurs contenant de liquide de 1 litre minimum au total,

NB : Bâtons de trail autorisés

L'organisation refusera le départ des participants ne présentant pas le matériel obligatoire.

ARTICLE 8 : Ravitaillements

Pour tous les coureurs, un ravitaillement est prévu au refuge du Crêt du Poulet (au 17^{ème} kilomètre pour le grand parcours et au 7^{ème} kilomètre pour le petit parcours)

Pour les seuls coureurs du 20km, un 2^{ème} ravitaillement est proposé au Chalet du Merdaret (10^{ème} kilomètre)

En complément, un snack avec des produits salés et sucrés sera proposé par le Refuge du crêt du Poulet aux frais des participants (Attention, prévoir des espèces car le refuge n'accepte pas la carte bancaire)

ARTICLE 9 : Chronométrage

Aucun chronométrage ne sera effectué, les parcours sont libres et sans classement. La puce GPS fournie avec le dossard est uniquement un gage de sécurité.

ARTICLE 10 : Barrières horaires

La barrière horaire pour les retours est fixée à 23h au plus tard au foyer de ski de fond du Barioz. Des serre-files partiront du foyer à 18h45 et s'assureront que tous les participants sont revenus au départ pour 23h.

Au 3^{ème} kilomètre, l'organisation se réserve le droit d'orienter les coureurs engagés sur le grand parcours vers le petit parcours pour garantir le retour dans les heures imposées.

Un seul départ sera donné à 18h30 (début des serre-files à 18h45). Les animations musicales, buvette et ravitaillement au refuge du Crêt du Poulet s'achèveront à 22h30.

ARTICLE 11 : Sécurité

La sécurité sera assurée par l'Echappée belle et Mountain Médic.

En cas d'intempéries, de force majeure, de catastrophe naturelle ou tout autre événement ne permettant pas de garantir la sécurité des pratiquants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants ne puissent prétendre à un remboursement.

ARTICLE 12 : Comportement des participants / éco-responsabilité

A/ Secours et entraide

Les secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrent selon des critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure, etc.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

B/ Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en conservant leurs déchets dans leur sac ou en les jetant à la poubelle et de ne pas s'écarter de la trace balisée.

ARTICLE 13 : Covoiturage / Stationnement

A/ Covoiturage

Opter pour le covoiturage vous permettra de vous garer à proximité de la ligne de départ (4 personnes et +)

2 espaces dédiés sont proposés :

- Parking du [collège de Goncelin](#)
- [Place du foyer](#) à Crêt-en-Belledonne

Un bénévole sera présent sur chaque parking entre 17h et 17h45 pour aider à l'organisation du covoiturage.

B/ Stationnement

3 possibilités pour garer vos véhicules à proximité du départ :

- le parking du [foyer de ski de fond du Barioz](#), réservé aux véhicules de 4 personnes et plus dans la limite des places disponibles.
- stationnement au bord de la route départementale en dessous du foyer de ski de fond du Barioz.
- le [parking du Grand Plan](#) (parking du ski club du Barioz) à 1km du départ (environ 15' de marche)

ARTICLE 14 : Assurances

A/ Responsabilité civile

L'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

B/ Individuelle accident

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est conseillé de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

C/ Dommage matériel

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre de ce type de risques auprès de son assureur.

D/ Vol et disparition

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 15 : Loi informatique et libertés

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : dejs.jsp@isere.fr en indiquant vos coordonnées.

ARTICLE 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.